



## RELEVÉ DE DÉCISIONS VALANT COMPTE-RENDU

### De la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2021

L'an 2021, les dix-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Fenouiller s'est réuni en session et en lieu ordinaires, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, Maire, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 12 octobre 2021 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur la porte de la Mairie le 12 octobre 2021.

**Étaient présents (27) :** Mme I. Tessier, Mme M. Habert, Mme N. Lecart, M. S. Guibert, Mme S. Renaudin, M. L. Poulain, Mme L. Vrignaud, M. S. L'Hours, Mme M.T. Merceron, M. V. Dudit, Mme Virginie Hériveau, Mme S. Chaillou, M. P. Trichet, Mme A. Joubert, M. M. Voisin, Mme M. Romary, M. P. Blanchard, Mme M. M. Vadrot-Brochard, M. G. Billet, Mme C. Léger, M. D. Barbot, M. L. Reigniez, Mme I. Catteau, M. W. Schoepfer, Mme S. Dupont, M. P. Gérardin, Mme G. Bibard

**Étaient absents ayant donné procuration (0) :**

**Nombre légal de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 27**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 27**

Ouverture de la séance à 19h02

**Secrétaire de séance :** Mme M.T. Merceron, élue à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### Délibération 2021-76 : INSTALLATION DE TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Guy Billet, Madame Cécile Léger et Monsieur Denis Barbot

### 2021- 077 CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE D'ADJOINT AU MAIRE

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint au maire supplémentaire portant ainsi leur nombre à sept (7)

**Adoptée par 25 voix pour, 1 abstention** (Mme I. Catteau) et **1 contre** (M. L. Reigniez)

### 2021- 078 ELECTION DE TROIS ADJOINTS AU MAIRE

**Le Conseil Municipal**, après avoir procédé au vote à bulletin secret,

- **DECIDE** que suite à la cessation de fonction des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui des adjoints qui ont cessé leurs fonctions, se trouvent promus d'un rang.

**Adoptée par 25 voix pour, 2 abstentions** (Mme I. Catteau et M. L. Reigniez)

- **PROCLAME :**
  - M. Laurent Poulain 5<sup>ème</sup> adjoint, immédiatement installé dans ses fonctions
  - M. Patrick Trichet 6<sup>ème</sup> adjoint, immédiatement installé dans ses fonctions
  - Mme. Cécile Léger 7<sup>ème</sup> adjointe, immédiatement installée dans ses fonctions

**2021- 079 VOTE DES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

- **DECIDE**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 55 % de l'indice 1027
- 1<sup>er</sup> adjoint : 22%de l'indice 1027
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 22% de l'indice 1027
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 22%de l'indice 1027
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 22% de l'indice 1027
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 0% de l'indice 1027
- 6<sup>ème</sup> adjoint : 22% de l'indice 1027
- 7<sup>ème</sup> adjoint : 22% de l'indice 1027

**Adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions** (M. L. Reigniez, Mme I. Catteau)

**2021- 080 ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS SUITE A DEMISSION**

**Le Conseil Municipal**, après avoir procédé au vote à bulletin secret,

- **PROCLAME** les élus suivants, administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale :

- Nadine Lecart
- Magali Vadrot
- Guy Billet
- Lydie Vrignaud
- Sophie Chaillou
- Maryline Romary
- Sandrine Dupont
- Laurent Reigniez

**2021- 081 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES SUITE A DEMISSION**

- **FIXE** la nouvelle composition des commissions municipales ainsi :

<b>FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - RH</b>	<b>ASSOCIATIONS - ST -DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>
<b>Présidente : Mme Le Maire</b>	<b>VP en charge du DEV ECO : M. Poulain</b> <b>VP en charge des associations : M. Trichet</b>
Aline JOUBERT	Paul BLANCHARD
Sébastien L'HOURS	Sophie CHAILLOU
Marie-Thérèse MERCERON	Vincent DUDIT
Magali VADROT	Sébastien L'HOURS
Lydie VRIGNAUD	Marie-Thérèse MERCERON
Laurent POULAIN	Lydie VRIGNAUD
Patrick GERARDIN	Laurent REIGNIEZ
Walter SCHOEPFER	Walter SCHOEPFER

ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES	URBANISME - VOIRIE - RESEAUX
<b>Vice-Présidente : Muriel HABERT</b>	<b>VP Urba : Mme Léger</b> <b>VP Voirie &amp; Réseaux : M. Guibert</b>
Guy BILLET	Vincent DUDIT
Virginie HERITEAU	Virginie HERITEAU
Aline JOUBERT	Aline JOUBERT
Stéphanie RENAUDIN	Laurent POULAIN
Maryline ROMARY	Patrick TRICHET
Magali VADROT	Lydie VRIGNAUD
Isabelle CATTEAU	Patrick GERARDIN
Sandrine DUPONT	Géraldine BIBARD
BATIMENT - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE	CULTURE -VIE LOCALE -COMMUNICATION -TOURISME
<b>Vice-Président : Stéphane GUIBERT</b>	<b>Vice-Présidente : Stéphanie RENAUDIN</b>
Paul BLANCHARD	Virginie HERITEAU
Vincent DUDIT	Maryline ROMARY
Sébastien L'HOUS	Cécile LEGER
Denis BARBOT	Patrick TRICHET
Patrick TRICHET	Marie-Thérèse MERCERON
Mickaël VOISIN	Mickaël VOISIN
Patrick GERARDIN	Géraldine BIBARD
Laurent REIGNIEZ	Sandrine DUPONT

**Adoptée par 26 voix pour et 1 abstention (M. L. Reigniez)**

**2021- 082 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE**

- **PREND ACTE** de la décision de la Communauté de Communes de modifier ses statuts tels que présentés dans au rapport,
- **APPROUVE** le transfert des compétences obligatoires listées au L.5216-5, exposées ci-dessus à la Communauté de Communes avec effet au 31 décembre 2021,
- **APPROUVE** le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme avec effet au 16 décembre 2021,
- **APPROUVE** les autres modifications statutaires et la restitution des compétences avec effet au 31 décembre 2021,
- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes joints à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et à signer tout document en exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 083 TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

- **PREND ACTE** de la délibération de la Communauté de Communes portant transformation de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en Communauté d'Agglomération dénommée « Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **APPROUVE** la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en Communauté d'Agglomération dénommée « Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 084 RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- **PREND ACTE** du rapport annuel retraçant l'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de l'exercice 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 085 RAPPORT 2021 DE LA CLECT RELATIF AU TRANSFERT DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES & ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021**

- **ADOpte** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2021 relatif au transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines,
- **ACCEPTe** le montant définitif des Attributions de Compensation à verser par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à la ville du Fenouiller d'un montant de 70 222,79 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2021

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 086 SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CCAS**

- **ACCORDE** une subvention d'équipement au CCAS de la commune du Fenouiller d'un montant de 155 900 €,
- **DIT** que les crédits seront portés au Budget Principal 2021 de la ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 087 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE 2021**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du budget ville 2021 telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
chap - art	Libellé	Montant	chap - art	Libellé	Montant
65-657362	Avance de trésorerie remboursable	-40 000,00	74-7476	Avance de trésorerie remboursable	-40 000,00
022	Dépenses imprévues	-26 000,00	74-74121	Dotation Solidarité Rurale (complément)	13 700,00
023	Virement à la section d'investissement	62 900,00	74-74127	Dotation Nationale de Péréquation (complément)	14 200,00
			73-73211	Attribution de compensation (complément)	5 200,00
			77-7788	Produits exceptionnels	3 800,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>-3 100,00</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>-3 100,00</b>
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
chap - art	Libellé	Montant	chap - art	Libellé	Montant
204-2041622	Subvention CCAS travaux MARPA	155 900,00	024	Cession modulaire	40 000,00
020	Dépenses imprévues	-26 000,00	024	Vente maison rue du petit puits (complément)	27 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	62 900,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>129 900,00</b>	<b>Total des recettes de d'investissement</b>		<b>129 900,00</b>

**Adoptée par 26 voix pour et 1 abstention (M. W. Schoepfer)**

**2021- 088 ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – CONTRAT GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION**

- **DE CONFIER** au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat :
  - Pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %) appliqué à l'assiette de cotisation arrêtées ci-avant et de retenir l'option permettant de couvrir la moitié des charges patronales (soit un taux de 25 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime).
  - Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %) appliqué à l'assiette de cotisation arrêtées ci-avant et de retenir l'option permettant de couvrir la totalité des charges patronales (soit un taux de 35 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 089 PERSONNEL TITULAIRE DE LA FPT – CREATION D'EMPLOI – AVANCEMENT DE GRADE**

- **CREE** à compter du 01/11/2021 un emploi permanent à temps non complet (32 h 30) d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **SUPPRIME** le poste d'adjoint administratif (32 h 30),
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Prévisionnel 2021,

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 090 MUNICIPALISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS PORTANT MODIFICATION DES EFFECTIFS**

- **DE CREER** les postes tels que précisés ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Date début
Contractuel CDI	Animation	Animateur	Maxi : 13 <sup>ème</sup> échelon IB : 597 - IM : 503 Mini : 1er échelon IB : 372 - IM : 343	Temps complet	2	01/01/2022
Contractuel CDI	Animation	Adjoint d'animation	Maxi : 12 <sup>ème</sup> échelon IB : 432 - IM : 382 Mini : 1er échelon IB : 354 - IM : 332	Temps complet	2	01/01/2022
Contractuel CDI	Animation	Adjoint d'animation	Maxi : 12 <sup>ème</sup> échelon IB : 432 - IM : 382 Mini : 1er échelon IB : 354 - IM : 332	Temps non complet 22.50/35 <sup>ème</sup>	1	01/01/2022

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Prévisionnel 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 091 RECRUTEMENT ET DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL –  
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**

- **Autorise** Madame le Maire à recruter et désigner un coordonnateur contractuel pour assurer le recensement de la population en 2022.
- **Dit que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021- 092 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DU  
FENOILLER & AVENANT A LA CONVENTION COMPLEMENTAIRE DE PARTENARIAT**

M. Blanchard quitte la salle à 21h10

- **ACCORDE** une subvention à l'Association Familles Rurales du Fenouiller, au titre de l'année 2021, pour l'ensemble des accueils périscolaire et extrascolaire d'un montant de 18 786.99 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier à la convention,
- **PRECISE** que le versement de ladite subvention est conditionné à la signature préalable de l'avenant financier joint à la présente note,
- **DIT QUE** les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 65.

**Adoptée par 19 voix pour, 4 abstentions** (Mme Romary, Mme Brochard, M. Schoepfer, Mme Catteau) et **3 Contre** (Mme Hériteau, Mme Joubert, M. Reigniez)

**2021- 093 VALIDATION DU PLAN & CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA  
REGION ACADEMIQUE DE PAYS DE LA LOIRE - SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES**

- **VALIDE** le plan de financement établi ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant	%
Chariot multimédia complet doté de 16 ordinateurs portables + caméras + mini souris+ micros-casques...)	14 788,00 €	Subvention Etat	9 800 €	62
		Subvention Etat	490 €	3
Ressources et services numériques	980,00 €	total subventions	10 290 €	65
		Ville	5 478 €	35
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>15 768,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>15 768 €</b>	<b>100</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Région Académique de Pays de la Loire.

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération 2021-94 : EXTENSION DE LA MAIRIE – APPROBATION DE L’AVANT-PROJET DEFINITIF & DU PLAN DE FINANCEMENT**

- **APPROUVE** l’avant-projet définitif de l’extension de la mairie, transmis à l’ensemble des élus par voie dématérialisée,
- **APPROUVE** son plan de financement prévisionnel tel qu’établit ci-dessous :

**TRAVAUX D’EXTENSION et RENOVATION DE LA MAIRIE**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	38 831	Région des Pays de la Loire	75 000	13
Travaux d’extension et de rénovation	386 950	SyDEV	80 150	14
Travaux de rénovation énergétique de l’existant	125 080	total subventions	155 150	27
Option isolation Bio-sourcée	9 500			
Contrôle technique	2 353			
Mission SPS	2 432	Emprunt	414 883	73
Etudes géotechniques	3 370			
Relevé topographique	600			
Diagnostic amiante	917			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>570 033</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>570 033</b>	<b>100</b>

**Adoptée par 25 voix pour et 1 abstention (M. L. Reigniez)**

**Délibération 2021-95 : CONVENTION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE – ASCLV – OPERATION D’AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

- **APPROUVE** le lancement du projet de construction de commerces et logements, d’un budget prévisionnel de 945 000 € HT (hors révision du prix)
- **APPROUVE** la convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage annexée à la présente
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage et toutes les pièces relatives à cette opération avec l’Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
  - 4.900,00 € HT pour la réalisation d’une étude de faisabilité et à la réalisation du programme
  - 0.70 % de l’assiette de rémunération de l’assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour le choix du maître d’œuvre
  - 1.30 % de l’assiette de rémunération de l’assistant (article 5.5 des conditions particulières), durant des études de maîtrise d’œuvre
  - 1.50 % de l’assiette de rémunération de l’assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour la phase de réalisation et jusqu’à la réception de travaux
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le Budget Prévisionnel 2021

**Adoptée par 25 voix pour et 1 abstention (M. L. Reigniez)**

**Délibération 2021-96 : CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX CHEMIN DU PINIER AU CHEMIN DE L'ETOILE DU MARAIS – (LIEE AU REAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG)**

- **APPROUVE** l'opération d'effacement des réseaux du Chemin du Pinier au Chemin de l'Etoile du Marais et la participation financière projetée telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	36593,00	43912,00	36 593,00	70,00%	25 615,00
Branchement(s)	3 296,00	3 955,00	3296,00	70,00%	2307,00
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	12312,00	14774,00	14774,00	85,00%	12558,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>40 480,00</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention n° E.ER.088.21.001 avec le Sydev définissant les modalités techniques et financières de cette opération, jointe à la présente,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2021

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération 2021-97 : CONVENTION DE SERVITUDES ADMINISTRATIVES AVEC LE SYDEV – BRANCHEMENT FORAIN – PARKING DE LA MENARDERIE**

- **APPROUVE** les termes des conventions suivantes :
  - N° E.P1.088.21.002 – 2021 ORZ.2912 pour la parcelle cadastrée section AH n° 465,
  - N° E.P1.088.21.002 – 2021 ORZ.2910 pour la parcelle cadastrée section AH n° 280,
  - N° E.P1.088.21.002 – 2021 ORZ.2911 pour la parcelle cadastrée section AH n° 283,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions
- **PRECISE** que ces conventions sont établies à titre gracieux

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération 2021-98 : DENOMINATION D'UNE VOIE : IMPASSE DES BRUYERES**

- **DENOMME** l'impasse privée cadastrée section AV 0134, Impasse des Bruyères.

**Adoptée à l'unanimité**

**Décisions Municipales  
Information au Conseil Municipal  
Séance du 18 octobre 2021**

<b>Registre des décisions – du 08/09/2021 au 11/10/2021</b>	
<b>Référence</b>	<b>Objet</b>
DEC135/2021	Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz due au titre de l'année 2021
DEC136/2021	Marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Crochetière et de la rue de la Fontaine – 34 102.50 € H.T. – ID VERDE
DEC137/2021	Marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Crochetière et de la rue de la Fontaine – 337 210.34 € H.T. – GTP / ATLANROUTE
DEC 2021-138	DIA parcelle AO n°134 située 1 rue du Sextant, appartenant à M. RAOUL Georges
DEC 2021-139	DIA parcelles AM n°46-188-191-197-199 situées 320 rue des Barrières, appartenant à M. DUMONT Claude et Mme RIGOET Marie-Louise
DEC 2021-140	DIA parcelle AR n°212 située 12 rue des Bleuets, appartenant à M. MORRIS Trévor et Mme MORRIS Susan
DEC 2021-141	DIA parcelles AM n°188-191-197-199-46 situées 320 rue des Barrières, appartenant à M. MINGUET Cyril
DEC 2021-142	Exercice droit de préemption parcelle AH n°257 située 53 bis rue du Centre, appartenant à Mme GUICHETEAU Maud

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h00

**Le Maire,  
Isabelle TESSIER**